

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2020 sous le numéro de dépôt 4465

23 NOV. 2020

Procès Verbal
Assemblée Générale Ordinaire
de la SEMIS
25 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à onze heures, s'est tenue, au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEMIS, sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président Directeur Général de la SEMIS.

M. Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS, est appelé comme secrétaire et M Roger DE MURCIA est appelé comme scrutateur. Tous deux acceptent leur fonction.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents.

Les actionnaires suivants étaient présents ou représentés :

- La Commune des Saintes Maries de la Mer représentée par M. Roland CHASSAIN.
- L'Office de Tourisme représenté par Mme Cathy AYME
- La Caisse des Dépôts et Consignations ayant donné pouvoir à M. Roland CHASSAIN,
- La Lyonnaise de Banque représentée par M. Arnaud LEHONGRE,
- La succession AUPY, ayant donné pouvoir à M. Roland CHASSAIN.

Étaient présents également :

- Monsieur Patrick PAC, Vice-Président
- Monsieur Roger DE MURCIA, Administrateur
- Monsieur Jean Pierre ALENGRIN, Administrateur
- Madame Françoise FAVIER, Administrateur
- Mme Claire DUFOUR PELLETIER, Commissaire aux Comptes,
- M. Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS,
- Mme Valérie MALLORCA, Responsable Administrative et Financière
- M. Thierry BERNARD, Expert-Comptable.

Le Président constate que les actionnaires, présents ou représentés, détiennent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°- Lecture du Rapport d'Activité et du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2018, lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018, Approbation des comptes ; Quitus au Conseil d'Administration.
- 2°- Affectation du Résultat
- 3°- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- 4° - Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- 5° - Fixation du montant des jetons de présence,
- 6° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Président fait donner lecture du Rapport d'activité, du Rapport de Gestion, ainsi que du rapport sur les comptes du Commissaire aux Comptes, il est ensuite procédé aux votes des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2018 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 456 698 € de la manière suivante :

-Résultat de l'exercice :	456 698 €
Affecté à :	
-Dividendes	25 120 €
-Réserves facultatives	431 578 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :
5 143 580 euros.

Conformément au 2° de l'article 158,3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

DIVIDENDES	Donnant droit à abattement	Ne donnant pas droit à abattement
2018	0 €	25 120 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

DIVIDENDES	Donnant droit à abattement	Ne donnant pas droit à abattement
2017	0 €	25 120 €
2016	0 €	25 120 €
2015	0 €	25 120 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats du commissaire aux comptes titulaire, Madame Claire DUFOUR PELLETIER, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Pierre ROUSSET sont arrivés à échéance et nomme pour leur remplacement :

Commissaire aux comptes titulaire

SARL Dominique OLLIVIER, 73A, Rue Perrin Solliers 13006 MARSEILLE

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Jean-Pierre **ROUSSET**, Avenue du Général MONSABERT, Le Logis Neuf 13190 ALLAUCH

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

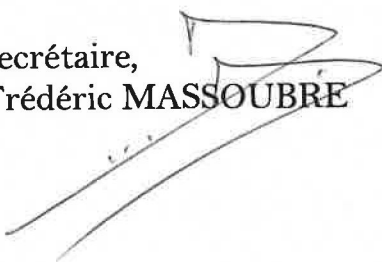
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président Directeur Général remercie les administrateurs et les invités de leur présence, ainsi que le personnel de la SEMIS pour le travail effectué et lève la séance à 11h25.

Le Président Directeur Général,
M. Roland CHASSAIN



Le Secrétaire,
M. Frédéric MASSOUBRE



Le Scrutateur,
M. Roger DE MURCIA

